



ASSEMBLEE GENERALE D'ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT

28 mars 2015

RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2014 présenté par Denis MAZODIER, vice-président chargé des finances

Des charges en baisse, un déficit réduit

Les charges de l'exercice 2014 s'élèvent à 26 088 euros.

Elles sont en baisse de 8 870 euros par rapport à l'exercice 2013.

Le déficit de l'exercice est ramené à 2 660 euros, à comparer aux 25 553 euros de l'exercice 2013.

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

CHARGES

Compte 60 - Achats

Le compte « Achats » s'élève à 3 212 euros, contre 2 083 euros en 2013, soit une hausse de 1 129 euros.

Cette hausse s'explique par le fait que les photocopies ont été réintégrées au poste « fournitures administratives » pour un montant de 917 euros.

Compte 61 - Services extérieurs

Le compte « Services extérieurs » est en baisse de 6 355 euros par rapport à l'exercice 2013.

Cette baisse s'explique notamment par la baisse de 3 566 euros du poste « loyers et charges locatives ». Ce poste ne comprend désormais que les seuls loyers et les charges des locaux d'Épinay-sur-Orge.

Les « locations mobilières » correspondent au loyer de la photocopieuse.

Le poste « assurances » est en baisse de 479 euros, puisqu'il ne comprend plus l'assurance de la Réserve naturelle.

La « maintenance et la sécurité » correspondent au reliquat du contrat de sécurité d'Étampes et à la maintenance de notre site Internet.

ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT

14 rue de la Terrasse - 91360 Épinay-sur-Orge

Téléphone : 06 65 64 47 01 - Courriel : adnessonne@orange.fr - Site Internet : www.ene91.fr

Les photocopies qui s'élevaient à 1 327 euros en 2013 ont été intégrées en 2014 dans le compte « fournitures administratives ».

Compte 62 - Autres services extérieurs

Le compte « Autres services extérieurs » est en baisse de 15 524 euros par rapport à l'exercice 2013. Cette baisse s'explique notamment par une baisse de 8 892 euros du poste « honoraires ».

La dépense de 2 400 euros correspond aux honoraires de notre avocat en 2014.

Le poste « rémunération d'intermédiaires et d'honoraires » correspond aux sommes reversées à Biodiversité 91.

Les « déplacements, missions et réceptions » et les « services bancaires » sont également en baisse par rapport à 2013

Le poste « concours divers, cotisations » correspond aux cotisations versées à divers organismes comme IDFE, Natureparif, etc.

Compte 65 à 68 - Charges diverses de gestion courante - Charges exceptionnelles - Autres charges financières - Dotation aux amortissements

Aucune charge n'a été enregistrée en 2014 pour ces comptes, à l'exception de charges financières de 146 euros.

Le total général des charges avant emploi des contributions financières s'élève à 26 086 euros, contre 57 267 euros en 2013, soit une baisse de 31 181 euros.

Emploi des contributions volontaires

Ce poste correspond à l'évaluation au tarif du Smic horaire du temps passé par les bénévoles du conseil d'administration et du bureau pour l'animation et la gestion de l'association. Il s'élève à 35 700 euros pour l'année 2014 contre 13 390 pour l'année 2013.

PRODUITS

Compte 70 - Recettes

Le compte « Recettes » s'élève à 5 000 euros. Il correspond à une prestation de service de 5 000 euros de Biodiversité 91.

Compte 74 - Subventions

Les « subventions » dont a bénéficié Essonne Nature Environnement en 2014 se sont élevées à 10 484 euros. Elles sont en baisse de 4 800 euros par rapport à l'exercice 2013, notamment du fait de la baisse de subvention du conseil général de l'Essonne qui est passée de 15 000 euros en 2013 à 10 000 euros en 2014.

Compte 75 - Cotisations et dons

Le compte « Cotisations et dons » correspond aux cotisations des associations adhérentes. Elles s'élèvent à 1 910 euros en 2014, contre 2 235 euros en 2013.

Compte 76 - Produits financiers

Les « produits financiers » s'élèvent à 31 euros en 2014, en baisse de 259 euros par rapport à 2013 reflétant ainsi la baisse de notre trésorerie.

Compte 77 - Produits exceptionnels

Suite à notre intervention l'URSSAF a procédé à l'apurement de notre compte d'où un reversement de 6 001 euros.

En conclusion, la différence entre les produits et les charges fait apparaître un déficit de 2 660 euros.